



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

Processus de sélection Championnats panaméricains 2021

MIS À JOUR EN MARS 2021



P: 613.748.5691 | F: 613.748.5637 | E: info@GymCan.org

120-1900 promenade City Park Drive, Ottawa, ON K1J 1A3

WWW.GYMCAN.ORG

1.0 INTRODUCTION

Le document de sélection a été créé en octobre 2020 pendant la pandémie mondiale de la COVID 19, il est donc encore possible que la saison de compétition actuelle soit affectée par des circonstances imprévues. Si tel est le cas, Gymnastique Canada exercera son droit de modifier les critères de sélection publiés en fonction des meilleures informations disponibles. L'avis de modification serait communiqué à toutes les personnes concernées.

Le processus de sélection a été mis à jour en mars 2021 suite à des changements causés par la pandémie de la Covid-19.

Ce document décrit le processus et les critères qui seront utilisés par le programme de gymnastique artistique féminine (GAF) de Gymnastique Canada pour sélectionner les athlètes et entraîneurs qui participeront aux Championnats panaméricains 2021, **Birmingham, Alabama, États-Unis, Brésil**, dans le but de choisir la meilleure délégation possible afin d'atteindre les objectifs du programme.

Pour toute clarification ou question concernant ce document, veuillez contacter :

Amanda Tambakopoulos, GP GAF

amanda@gymcan.org

613-748-5637 ext. 238

Les Championnats panaméricains seront une opportunité d'obtenir une place supplémentaire pour le Canada aux Jeux olympiques 2020 (JO). Cette compétition sera aussi une opportunité, pour les athlètes désirant être sélectionnés pour les Jeux olympiques, de démontrer leur potentiel de médaille individuel ou leur capacité à contribuer à l'équipe lors des JO.

Suite à l'impact continu de la COVID-19 en ce qui concerne le processus de qualification olympique et les intentions décrites dans ce document de sélection olympique, les mises en garde suivantes ont été incluses :

1. Annulation d'événement

S'il devait être nécessaire d'annuler ou de repousser tout événement spécifié dans ce processus de sélection qui se déroule sous l'autorité de Gymnastique Canada, cette décision sera prise par la ou les personnes ou l'organisme compétents au sein de Gymnastique Canada sous l'autorité desquels la compétition devait initialement se dérouler, soit, dans le cas de Gymnastique Canada, le directeur général et l'entraîneur en chef de l'équipe nationale GAF.

Les décisions d'annulation ou de report de toute compétition spécifiée dans le présent document seront prises :

- a) uniquement en cas d'absolue nécessité, par exemple lorsqu'il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile de tenir la compétition à la date initialement prévue (par exemple, en raison de restrictions de santé publique ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Gymnastique Canada) et
- b) dès que raisonnablement possible après que Gymnastique Canada a pris connaissance du fait que la compétition ne peut avoir lieu.

Si un événement spécifié dans ce document est annulé, Gymnastique Canada déterminera s'il est possible de reprogrammer l'événement dans un autre lieu et à une autre date que ceux prévus précédemment et communiquera toute décision de reprogrammer l'événement à toutes les personnes concernées dès que cela sera raisonnablement possible, en tenant compte du temps nécessaire aux athlètes pour se préparer à la compétition reprogrammée et pour régler toute question logistique liée à la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, toute question liée à l'organisation de la compétition par Gymnastique Canada, ainsi que le déplacement des athlètes et de leur entourage vers le lieu de la compétition reprogrammée.



Gymnastique Canada peut également décider, à sa seule discrétion, après avoir consulté les personnes et/ou les comités pertinents et nécessaires au sein de la structure de Gymnastique Canada, d'organiser d'autres compétitions ou évaluations de remplacement aux fins de nomination à l'équipe olympique de Tokyo, y compris des compétitions virtuelles, mais seulement lorsque cela est possible et que la procédure de nomination indiquée dans le présent document, y compris les objectifs de performance énoncés, n'est pas compromise.

Si un événement spécifié dans ce document est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Gymnastique Canada mettra à jour les procédures de nomination indiquées dans ce document, le cas échéant, dès que cela sera raisonnablement possible et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, ainsi que publiera le document modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou remplacé.

2. Participation aux événements

En raison de la pandémie de la COVID-19, Gymnastique Canada pourrait devoir, dans le meilleur intérêt de la sécurité des athlètes, de leur entourage et du personnel, ne pas voyager et ne pas participer aux compétitions indiquées dans ce document qui seront utilisées pour la nomination de l'équipe olympique de Tokyo, même dans des circonstances où la compétition pourrait se dérouler comme prévu. Toute décision de ce genre sera prise en consultation avec les experts pertinents, y compris les experts en sécurité médicale et en santé publique, et sera communiquée à toutes les personnes touchées dès que possible.

Dans de telles circonstances, Gymnastique Canada déterminera s'il est possible de participer à d'autres événements en remplacement de celui auquel Gymnastique Canada a décidé de ne pas participer et, le cas échéant, modifiera ce document en conséquence et en informera toutes les personnes concernées dès que possible.

Lors de la prise de décisions concernant les déplacements et la participation à des compétitions pour des raisons de sécurité, Gymnastique Canada s'efforcera de minimiser l'impact de ces décisions sur la qualification olympique, l'obtention de places dans les quotas olympiques et la nomination nationale dans l'équipe olympique de Tokyo. Toutefois, selon les circonstances, la sécurité des athlètes, de l'entourage des athlètes et du personnel peut être priorisée en fonction de l'avis d'experts en sécurité médicale et en santé publique.

Gymnastique Canada reconnaît que les athlètes, l'entourage des athlètes et le personnel peuvent, pour des raisons de sécurité liées à la pandémie de la COVID-19, décider de ne pas voyager et de ne pas participer aux compétitions indiquées dans le présent document qui seront utilisées pour la nomination à l'équipe olympique de Tokyo, même dans des circonstances où la compétition peut se dérouler comme prévu, et même si Gymnastique Canada a décidé de voyager et de participer à la compétition parce qu'il a décidé, après avoir consulté des experts en matière de sécurité médicale et de santé publique, qu'il est sécuritaire de le faire.

Dans de telles circonstances, les athlètes seront responsables de tout impact que leur décision pourrait avoir sur leur qualification olympique, leur capacité à obtenir des places dans les quotas olympiques ou leur nomination nationale au sein de l'équipe olympique de Tokyo.

1.1 OBJECTIFS

L'objectif de ces procédures et processus de sélection est de sélectionner la meilleure délégation possible pour ces championnats qui sera capable d'atteindre l'objectif suivant :

- Avoir une athlète qui termine dans les 2 meilleures au concours individuel multiple



Lors des qualifications, l'équipe s'assurera d'avoir au moins 3 athlètes qui compétitionnent aux 4 appareils lors des qualifications.

Championnats continentaux 2021 – Qualification individuelle de l'athlète :

- Le Canada peut qualifier un maximum d'une athlète en ayant une athlète terminant dans les deux meilleures lors de la finale au concours individuel multiple (maximum d'une athlète par pays)
- Tout athlète faisant partie de l'équipe s'étant qualifiée lors des Championnats du monde 2019 n'est pas admissible pour cette place
- Cette place n'est pas nominative. Il est important de noter que l'athlète qui qualifie une place pour le Canada lors des Championnats panaméricains n'a pas de garantie d'être qualifiée pour les JO. Vous référer au processus de sélection pour les JO 2020.

Si un pays a déjà obtenu une place individuelle lors de la série de Coupes du monde au concours individuel multiple ET aux Coupes du monde par appareils, il n'est pas admissible pour une autre place lors des Championnats continentaux.

1.2 TAILLE DE LA DÉLÉGATION ET CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

La compétition de qualification lors du jour 1 inclura la finale au concours individuel multiple, finale par équipe et finales aux appareils. Le format est de 5 athlètes, 4 qui compétitionnent à chaque appareil et 3 comptent (5-4-3). Un maximum de deux athlètes par pays peut se qualifier pour les finales individuelles (Ind. Multiple et appareils).

La délégation canadienne GAF sera composée de :

- ~~5 athlètes (nous prévoyons que seulement 4 athlètes compétitionnera)~~
- 4 athlètes
- Entraîneurs personnels
- 2 juges
- 1 thérapeute
- ~~Chef de l'ÉN 2020 (David Kikuchi)~~

Financement à 100 % avec l'exception de coûts supplémentaires liés à une quarantaine. La taille de la délégation et la composition de l'équipe dépendent des restrictions liées à la Covid-19 et au nombre d'accréditations disponibles.

Tous les membres de la délégations devront faire une évaluation préalable avant d'obtenir l'autorisation de voyager.

1.3 DATES IMPORTANTES

25 décembre	Date limite de soumission de la compétition virtuelle 1
25 janvier	Date limite de soumission de la compétition virtuelle 2
4-7 février	Élite Canada
4-7 mars	Gymnix
15 mars	Date de l'annonce interne
6 avril	Date limite pour l'inscription nominative, annonce de l'équipe (à confirmer)
25-31 mai	Sélection technique 1
22-28 avril	Sélection technique 2
19-23 mai	Championnats canadiens



Mai (à confirmer)	Camp d'entraînement préparatoire, Montréal (à confirmer)
2 mai — 31 mai (à confirmer)	Arrivée des délégations
4 mai	Entraînement
5 mai	Entraînement sur podium
7 mai 6 juin (à confirmer)	Compétition GAF
8 mai	Finale au concours individuel multiple*
9 mai	Finales aux appareils

* Les dates sont toujours à confirmer au moment de la publication de ce document et sont sujet à changement.

2.0 AUTORITÉ POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

GymCan est responsable du processus de sélection interne pour les athlètes et l'équipe de soutien. Ce document de sélection d'équipe a été développé par les employés de GymCan en collaboration avec le comité du programme féminin (CPF) et en consultation avec la communauté haute performance GAF (incluant la rétroaction des athlètes GAF à travers la commission des représentants des athlètes de GymCan). L'approbation finale de ce processus est faite par GymCan.

La sélection des athlètes et entraîneurs sera la responsabilité du groupe de travail de sélection GAF (GTS) composé de :

- Gestionnaire du programme GAF (GP), Président
- Représentant des entraîneurs nommé par le CPF (Nancy Beyer)
- Juge nommé par le GTDJ (Gord Bennett)
- Représentant nommé par le CPF (Kathy Stoesz)

Si un membre représentant du GTS est incapable de remplir son mandat, le CPF et le GTDJ* nommeront un nouveau représentant.

GymCan fera l'annonce interne de la sélection de l'équipe au moment de la décision finale du GTS. Cette annonce initiera le début de la période d'appel (si requis).

Le DG de GymCan fournit la supervision globale du processus de sélection afin d'assurer que toutes les politiques et procédures soient suivies. Le DG est aussi responsable de la gestion du processus d'appel si requis.

*Les CPF et GTDJ sont des comités consultatifs, sans droits de vote.

2.1 PRISE DE DÉCISION LORS DE LA COMPÉTITION

David Kikuchi ~~voyagera avec la délégation et sera l'entraîneur chef. Il~~ fournira la direction à suivre ~~via Zoom et au camp de préparation~~ pour la délégation GAF lors de cette compétition. David Kikuchi consultera l'autre chef 2020 (Lorie Henderson), les entraîneurs personnels, le GP et DG de GymCan qui seront sur le site de compétition, mais aura l'autorité finale pour les décisions concernant l'équipe GAF.

Pour toute situation requérant une opinion médicale (blessure ou maladie), Jean-François Mathieu (Chef de l'ÉSI), offrira sa recommandation professionnelle au Chef 2020 (David Kikuchi), qui aura l'autorité finale pour la prise de décision pour recommander le remplacement d'une athlète.

3.0 ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la sélection sur l'équipe, une athlète doit :



- **Ne pas avoir fait partie de l'équipe qui a compétitionné lors des Championnats du monde 2019**
- Être citoyenne canadienne selon les règlements des Jeux panaméricains
- Avoir un passeport valide au moins jusqu'au 15 novembre 2021
- Être née en 2005 ou avant (Senior)
- Être membre en règle de GymCan
- Être membre de l'équipe nationale en 2021 et/ou s'entraîner et compétitionner pour une université américaine et être affiliée à un club canadien
- Adhérer aux exigences d'admissibilité de GymCan et de la FIG, incluant la possession d'une licence FIG valide au moins jusqu'au 31 mai 2021
- Avoir lu, compris et accepté le processus de sélection décrit dans ce document, et avoir signé et envoyé le formulaire d'engagement de l'athlète (disponible en annexe) au GP GAF avant la date limite
- Prendre part à toutes les activités de préparation pour ces Championnats et à toutes les activités promotionnelles de GymCan, sauf si exempté par le GP
- Adhérer aux politiques, procédures, code de conduite et d'éthique de GymCan.

Pour être admissible à la sélection sur l'équipe, un entraîneur doit :

- Un entraîneur qui travaille en permanence dans un club situé à l'extérieur du Canada n'est pas admissible à la sélection, comme il ne travaille pas régulièrement avec les individus et programmes associés avec l'équipe nationale.
- Être l'entraîneur identifié par l'athlète afin d'être sélectionné pour la compétition, ou être identifié par GymCan
- Avoir lu, compris et accepté le processus de sélection et les conditions associées avec la sélection
- Prendre part à toutes les activités de préparation et à toutes les activités promotionnelles de GymCan, sauf si exempté par le GP
- Adhérer aux politiques, procédures, code d'éthique et de conduite de GymCan
- Être niveau 3 certifié du PNCE ou avoir reçu une exemption du GP
- Être médicalement autorisé à voyager par un médecin et confirmé par l'IST responsable
- Être membre en règle de GymCan et avoir rempli les exigences de sport sécuritaire incluant une vérification judiciaire à jour et compléter les formations en ligne Respect et sport, L'ABC du sport sain et Prendre une tête d'avance.

4.0 SÉLECTION DES ATHLÈTES

4.1 SÉLECTION DE L'ÉQUIPE

La sélection de l'équipe sera basée sur les résultats obtenus aux compétitions ci-dessous :

- Les résultats obtenus en compétition Senior aux compétitions nationales et internationales sanctionnées FIG entre le 1^{er} février 2021 et le 5 avril 2021 ainsi que les événements mentionnés ci-dessous.
- Élite Canada 2021 et les Sélections techniques (mars 2021 et avril 2021)
- Coupe du monde aux appareils de Doha (si a lieu avant le 2 mai 2021)
- 1 compétition virtuelle après Élite Canada si Gymnix est annulé (ayant lieu avant la date de sélection)
- 2 compétitions virtuelle ayant lieu avant Élite Canada
 - 1^{re} : entre le 1^{er} novembre et le 7 janvier 2021
 - 2^e : entre le 8 et le 25 janvier 2021



Les résultats de ces compétitions seront utilisés pour déterminer les 4 meilleures athlètes au concours individuel multiple qui sont admissibles et qui ont la meilleure chance d'obtenir une place supplémentaire pour le Canada pour Tokyo 2020 et un.

Toutes les athlètes désirant être sélectionnées doivent avoir démontré leur capacité à compétitionner aux quatre appareils avant la date d'inscription nominative.

Le processus de sélection a été développé afin de sélectionner les athlètes ayant les plus grandes chances d'atteindre les objectifs visés (obtenir une place supplémentaire pour les JO 2020 et un).

Une équipe provisoire sera sélectionnée avant la date d'inscription nominative selon les résultats obtenus à ce moment. Le GTS sélectionnera l'équipe finale le 6 avril 2021 (date à confirmer) après la session de jugement de la Sélection technique du mois d'avril.

4.2 ATHLÈTES SUBSTITUTS

Le GTS pourrait identifier jusqu'à deux athlètes substituts pour l'équipe des Championnats panaméricains. Il n'y a par contre pas d'obligation. La sélection pour les athlètes substituts pourrait avoir lieu à une date ultérieure.

Les athlètes substituts n'auront pas le statut et les privilèges associés à une athlète sur l'équipe, mais devront obligatoirement participer aux camps préparatoires.

4.3 VÉRIFICATION DE L'ATHLÈTE

La vérification des athlètes se fera en continu **après la Sélection technique d'avril jusqu'au 6 avril 2021**. Les dates, lieux et objectifs de vérification seront décidés par le GP et Chef 2020, et seront organisés lorsque jugé nécessaire. Des sessions régulières de FaceTime seront requises pour toutes les athlètes et substituts suite **à Elite Canada 2021, à la Sélection technique d'avril.**

Durant une vérification, une athlète ne peut pas être blessée ou malade, de manière à l'empêcher de performer au niveau attendu d'une athlète en préparation pour les Championnats panaméricains. Elles doivent être capables de performer leurs sauts et routines habituels au niveau démontré pour la sélection et dans un environnement de compétition simulé avec les standards FIG. À la discrétion du Chef 2020, les modifications de matelas de réception pourraient être permises durant la vérification.

En plus de l'information considérée dans le processus de sélection, l'information obtenue avec les vérifications sera utilisée pour déterminer les appareils et l'ordre de compétition.

4.4 SÉLECTION ET REMPLACEMENT DES ATHLÈTES

Suite à la sélection des athlètes, les conditions suivantes doivent être remplies jusqu'à la date de départ pour qu'une athlète reste sur l'équipe :

- L'athlète est admissible à la sélection, et
- L'athlète n'est pas blessée (section 4.6) et
- L'athlète a franchi le processus de vérification avec succès selon les exigences de 4.3.

Une athlète qui n'est plus admissible à la sélection sera remplacée par une athlète substitut.

Le GTS pourrait remplacer une athlète jusqu'à la date limite pour l'inscription nominative si :

- Suite à deux vérifications, l'athlète est incapable d'atteindre les exigences de vérification réussie



ou

- L'athlète a omis de fournir l'information requise en cas de blessure ou maladie selon les étapes de la section 4.6

Le GTS a l'autorité de ne pas remplacer une athlète en cas de blessure mineure lors de la date limite d'inscription nominative si :

- L'athlète et son entraîneur ont suivi les étapes de 4.6 et
- Les membres du GTS ont reçu une confirmation écrite du Chef de l'ÉSI que l'athlète aura récupéré et sera prête à compétitionner avant le départ pour les Championnats panaméricains.

Tout remplacement pour une des raisons mentionnées ci-dessus sera géré par le GTS. Le remplacement aura lieu si l'athlète substitut remplit les conditions ci-dessus.

Si une athlète est remplacée, le GTS se réserve le droit d'ajuster l'équipe d'entraîneurs si l'entraîneur personnel de l'athlète était entraîneur d'équipe.

4.5 DÉTERMINATION DES APPAREILS DE COMPÉTITION ET DE L'ORDRE DE PASSAGE

La détermination des appareils de compétition et de l'ordre de passage pour les qualifications sera finalisée en prenant en considération l'information utilisée pour la sélection et celle obtenue après la sélection. Ces décisions se prendront au plus tard lors de la limite de soumission de l'ordre de passage. Le GP et le Chef de l'ÉN ou désigné consulteront les entraîneurs d'équipe et personnels pour ces décisions. Par contre, le Chef de l'ÉN a l'autorité pour la prise de la décision finale.

Toute modification requise aux appareils désignés et ordre de compétition suite à une blessure ou maladie qui survient après l'arrivée aux Championnats panaméricains sera prise par le Chef de l'ÉN qui en informera le GP avant la soumission de l'ordre de compétition.

Selon la réglementation FIG, l'équipe et l'ordre de compétition à chaque appareil seront décidés au plus tard 24 heures avant la compétition.

Une gymnaste qualifiée pour la finale au concours individuel multiple peut être remplacée par le Chef de l'ÉN sur place afin d'avoir la plus grande possibilité d'obtenir une place de qualification olympique pour le Canada.

Afin de maximiser les chances d'atteindre l'objectif de cette compétition, le Chef de l'ÉN pourrait choisir de mettre quatre sur l'ordre de passage à tous les appareils lors des qualifications. Ce scénario est très plausible et la 5^e membre serait une substitut prenant part au voyage. Dans ce cas, l'athlète substitut ne perdrait pas son statut de membre de l'équipe.

Seules 4 athlètes voyageront aux Championnats panaméricains Sr dû à la Covid-19.

5.1 BLESSURES OU MALADIE

Une athlète blessée ou malade en tout temps après le 26 mars 2020, de manière à avoir un impact négatif sur la qualité de ses performances en entraînement ou au moment d'une vérification, doit fournir un billet médical au GP GAF.

Étape 1. L'athlète et l'entraîneur-chef de son club doivent informer le Chef de l'ÉSI GAF et le GP par courriel, avec une confirmation de réception du GP dans les 24 heures si l'athlète est blessé ou malade de manière à compromettre la participation ou la qualité de la performance à n'importe quel moment. Ils devront aussi fournir l'information suivante :



- Date de la blessure ou du début de la maladie
- Moyens qui ont été pris pour l'évaluation de la blessure/maladie par un médecin ou spécialiste
- Date à laquelle un rapport écrit sera fourni

Étape 2. L'athlète et l'entraîneur-chef de son club doivent fournir l'information écrite **dans les 5 jours suivant l'étape 1** :

- Détails de la nature de la blessure (documenté par un médecin, pas un thérapeute) incluant si la blessure est nouvelle, due à l'usure ou blessure chronique
- Habileté à continuer l'entraînement complet et compétitionner (tous les appareils/quelques appareils), tel que recommandé par le médecin ou spécialiste
- Mesures de réhabilitation et récupération
- Recommandations pour le retour à l'entraînement et la capacité à s'entraîner/compétitionner tel qu'attendu
- Date attendue d'un retour à l'entraînement partiel (spécifier) et/ou complet

GymCan se réserve le droit de faire examiner l'athlète par un médecin ou spécialiste sélectionné par GymCan, aux frais de l'athlète et dans les dates limites déterminées par GymCan.

5.0 SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Le GTS sélectionnera l'équipe et les entraîneurs personnels suite à la sélection des athlètes en prenant en considération les facteurs additionnels suivants :

- Le nombre d'accréditations disponibles
- Un des entraîneurs d'équipe doit être une femme
- Expérience internationale passée et performance en compétitions internationales
- Capacité démontrée à bien travailler en environnement d'équipe de bien travailler avec les autres entraîneurs d'équipe et de contribuer à la cohésion de l'équipe
- Capacité démontrée à bien gérer son stress et à répondre aux besoins des membres de l'équipe en situation de haute pression
- Résultats des sondages des compétitions passées

*Si aucun entraîneur de l'ÉN de sexe féminin n'est associé à une athlète sélectionnée, Lorie Henderson (CÉN) pourrait être ajoutée à la délégation comme Chef de délégation. Ceci remplirait l'exigence de la FIG d'au moins un entraîneur de sexe féminin.

Le Chef de l'ÉN (David Kikuchi) sera accrédité pour ces Championnats. Il aura l'autorité finale concernant les décisions de l'équipe GAF lors de cette compétition.

6.0 ANNONCE DE LA SÉLECTION DES ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS

L'annonce officielle de la sélection de l'équipe est la responsabilité de Gymnastique Canada. Toute communication verbale ou écrite aux athlètes, entraîneurs ou membres d'associations concernant la sélection de l'équipe est considérée comme **non officielle** et N'EST PAS pour distribution publique. Les entraîneurs et athlètes seront informés séparément avant l'annonce officielle.

L'annonce officielle de l'équipe se fera avec un communiqué de presse officiel ou lors de l'annonce officielle par les partenaires de GymCan (ex: Comité olympique canadien, Jeux du Commonwealth Canada, U Sport).



7.0 RECONSIDÉRATION, RÉVISION INTERNE, APPEL OU MODIFICATION AU PROCESSUS

7.1 RECONSIDÉRATION

Un athlète en désaccord avec une décision prise suite à l'application du processus peut demander une reconsidération par le GTS. La demande doit être faite par écrit au plus tard deux jours après l'annonce non officielle. La demande doit inclure la justification de la demande et les erreurs prétendues dans l'application du processus. Le GTS révisera la demande et prendra une décision. Le GP donnera une réponse écrite de la justification de la décision à l'athlète dans les trois jours suivant la réception de la demande écrite. Les entraîneurs et athlètes acceptent d'adhérer à la décision lorsque la période ou processus de reconsidération est terminé afin d'assurer une atmosphère d'équipe positive.

7.2 RÉVISION INTERNE/APPEL

Une demande de révision ou appel sera gérée selon la section 39 – Appels du manuel des politiques et procédures de Gym Can en effet au moment du conflit. (http://gymcan.org/uploads/content/wag_technical/section%2039.pdf). La demande doit être faite au plus tard deux jours ouvrables suivant la décision d'une demande de reconsidération (7,1) et doit inclure la justification et les erreurs prétendues dans l'application du processus. Les résultats du processus d'appel sont applicables à toutes les parties.

7.3 MODIFICATION AU PROCESSUS

Si les circonstances suivantes surviennent, GymCan se réserve le droit de modifier ce document afin d'avoir la meilleure délégation possible pour les Championnats panaméricains :

- Changement majeur dans les dates limite ou informations fournies la FIG
- Circonstances imprévues et hors du contrôle de GymCan
- Situation qui pourrait avoir un impact sur toute étape du processus de sélection et qui empêcherait le GTS d'appliquer le processus tel qu'écrit
- L'intention de cette clause n'est pas de changer une compétition ou sélection faisant partie de ce processus sauf si elle est directement liée à une circonstance imprévue. Cette clause permet de faire des changements nécessaires dus à un manque de clarté ou d'erreur typographique significative dans une définition ou phrase avant qu'un impact sur les athlètes survienne.

Tout changement à ce document sera approuvé par le DG de GymCan et sera communiqué directement aux entraîneurs et athlètes impliqués dans le processus.

8.0 PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Tout manquement aux règlements de la FIG et/ou règlements, politiques ou directives de GymCan sera adressé par le GP et/ou DG de GymCan, qui feront les actions ou appliqueront les sanctions appropriées avant, durant et/ou après la compétition.

La nature et l'étendue du manquement détermineront la sévérité de la sanction. Dans tous les cas, le manquement fera l'objet d'une enquête juste et équitable et le répondant aura la possibilité de faire valoir une défense.

Les sanctions peuvent prendre les formes suivantes, sans s'y limiter : réprimande ou avertissement verbal, réprimande ou avertissement écrit, suspension des activités de l'équipe pendant la compétition, retour prématuré au Canada.



Après la compétition, les sanctions peuvent prendre les formes suivantes, sans s'y limiter : avertissement écrit, réprimande écrite, suspension de représentation internationale, suspension des avantages et services de l'équipe nationale, suspension du financement et des services offerts aux athlètes, entraîneurs ou juges, y compris, sans s'y limiter, les subventions aux athlètes, entraîneurs ou clubs, le financement dans le cadre du programme de reconnaissance de l'entraîneur ou de reconnaissance des réalisations internationales de l'entraîneur.

9.0 CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Dans l'éventualité où des circonstances imprévues empêchent l'application juste et objective des présents critères, le GP et le Directeur général de GymCan détermineront les mesures à prendre.

10.0 DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS

Veillez noter qu'en cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version anglaise prévaudra.



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'ATHLÈTE CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS

*Afin d'être considéré pour une sélection sur l'équipe, le formulaire doit être rempli et envoyé au GP au plus tard le 1^{er} novembre 2020

ATHLÈTE

Je, _____ déclare que :

(Nom et prénom de l'athlète)

- a) J'ai lu, compris et accepté le processus de sélection établi par Gymnastique Canada (GymCan), et que j'ai une copie du processus en ma possession.
- b) J'ai lu, compris et accepté les règlements de l'Équipe canadienne, les politiques, directives et procédures disciplinaires décrites dans le processus de sélection, et que j'ai une copie du processus en ma possession. J'accepte d'adhérer à toutes ces règles, politiques, directives et procédures.
- c) Je suis intéressé à être sélectionné parmi le bassin de sélection et à potentiellement être nommé sur l'équipe canadienne pour les Championnats panaméricains 2021.
- d) Je participerai à toutes les activités de ce processus de sélection et au plan de compétitions de préparation et à toutes les activités promotionnelles de GymCan et de la FIG associées avec ce plan de préparation.
- e) Je comprends que je dois me conformer aux conditions établies dans le processus de sélection.
- f) J'informerai, ou m'assurerai que mon entraîneur-chef informe l'Entraîneur-chef de l'équipe nationale par écrit dans les 24 heures si une des conditions de sélection n'est pas remplie ou si je choisis de me retirer du processus de sélection pour les Championnats panaméricains 2021.

PARENTS OU TUTEURS DE L'ATHLÈTE

- g) Mon enfant (ou l'athlète dont j'ai la garde légale) comprend ce processus de sélection.
- h) Je comprends que mon enfant doit se conformer aux conditions de sélection décrites dans le processus de sélection et qu'il, ou l'entraîneur-chef de son club doit informer GymCan par écrit dans les 24 heures si une condition de sélection n'est pas remplie ou si je choisis de me retirer du processus de sélection pour les Championnats panaméricains 2021.

Signature de l'athlète	Signature du parent/tuteur si moins de 18 ans	Date
------------------------	--	------

Nom de l'athlète	Nom du parent/tuteur	Date
------------------	----------------------	------

Signature d'un témoin	Nom du témoin	Date
-----------------------	---------------	------

